

LE PALAIS DU PARLEMENT

Ancien Palais de justice



Visite Guidée
Vendredi 30 avril 2010
de 16 h à 18 h

Coût : 8 €

C'est en 1453 que le dauphin Louis II transforme le Conseil Delphinal créé par Humbert II en cour souveraine de justice sous le nom de Parlement du Dauphiné, le troisième en France après Paris et Toulouse mais le seul à jouir d'un pouvoir militaire.

Le Parlement traite les affaires criminelles et patrimoniales, a le droit d'enregistrer ou de refuser les édits royaux et de contrôler les actes législatifs ce qui l'amènera à jouer peu à peu un rôle de contre-pouvoir. Le refus de l'édit du ministre de Louis XVI prévoyant de lever de nouveaux impôts conduira à la fameuse journée des tuiles, prémices de la Révolution Française.

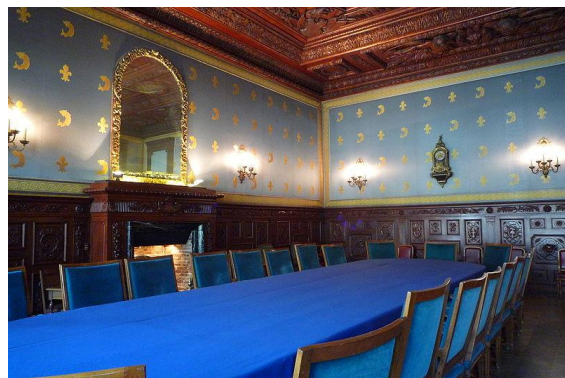
Le Palais du Parlement est remarquable par son histoire mais aussi par son architecture et par sa décoration intérieure flamboyante.

La plus ancienne partie du bâtiment date de la fin du XV^{ème} siècle. Agrandi une première fois en 1539 sous le règne de François Ier, puis une seconde fois en 1562 sous Charles IX, sa surface sera triplée à partir de 1890 et l'extension inaugurée par le Président Félix Faure le 4 août 1897.

La décoration intérieure date des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles et l'on peut toujours admirer les magnifiques armoires en bois sculpté, de très beaux plafonds décorés et un somptueux salon bleu.

Ce lieu chargé d'histoire est réellement impressionnant et la justice qui y était rendue devait peser de tout son poids solennel.

Après la Révolution, le bâtiment continuera à être utilisé comme Palais de Justice jusqu'en 2002.



Le salon bleu



La salle du Parlement

La visite étant limitée à 18 personnes
ne tardez pas à vous inscrire